

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 22 mai 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING,
BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. HAAS, GOETZ, ATZENHOFFER, -excusés-

DEL. N° 27/2000

**OBJET : PRISE EN CHARGE DE REMUNERATION POUR Mme Aurélie Lacôte,
REPLACANTE DE LA DIRECTRICE DE LA HALTE-GARDERIE**

Le Président informe l'assemblée que par délibération du 13 décembre 1999, le Bureau avait décidé le recrutement de Mme Aurélie Lacôte pour assurer le remplacement de Mme Anne Bastien au poste de Directrice de la halte-garderie pendant son congé de maternité.

Ce congé a pris fin le 14 mai dernier.

Comme Mme Lacôte a été amenée à effectuer durant cette période un supplément de 58 heures et ½ qu'elle n'a pas pu récupérer, il est proposé au Bureau d'autoriser le paiement des heures effectuées en sus de la durée de 19 heures par semaine prévue au contrat d'engagement.

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise le paiement des 58 heures et ½ effectuées par Mlle Aurélie Lacôte.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 mai 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL